

20 avr 2012 -12:19

Appartient à Conseil des ministres du 20 avril 2012

## AFSCA : financement des dépenses opérationnelles liées aux analyses dans le cadre des foyers de brucellose

Sur proposition de la ministre de l'Agriculture Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le financement des dépenses opérationnelles liées aux analyses dans le cadre des foyers de brucellose en Belgique.

La brucellose est une affection bactérienne contagieuse qui touche principalement les bovins. Cette maladie peut être transmise à l'homme.

Après un foyer découvert en décembre 2010, un nouveau foyer de brucellose a été constaté en Belgique début mars de cette année, ce qui, après enquête épidémiologique, entraîne la réalisation de dizaines de milliers d'analyses par les organisations agréées de lutte contre les maladies animales. Les frais opérationnels relatifs aux analyses pour ce foyer, les trois foyers secondaires découverts à ce jour et les conséquences des enquêtes consécutives sont estimés à 1 876 000 euros.

Le Conseil des ministres a dès lors donné son accord à l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) pour opérer un transfert, depuis la réserve de l'AFSCA vers l'article budgétaire 527.000, à concurrence de ce montant sans augmentation de la dotation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabinelaruelle.be>